AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (25)ItemJean-Baptiste André Godin à messieurs J. Lagneau et B. Bourgeois, 3 février 1886

# Jean-Baptiste André Godin à messieurs J. Lagneau et B. Bourgeois, 3 février 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation2 p. (333r, 334r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à messieurs J. Lagneau et B. Bourgeois, 3 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51929">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51929</a>

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u> Date de rédaction<u>3 février 1886</u> Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère Destinataire

- Bourgeois, B.
- Lagneau, J.

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique) Scripteur / Scriptrice<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>

# **Description**

RésuméGodin avertit Lagneau et Bourgeois que la lettre leur sera remise par Donneaud, membre du conseil de gérance qui se rend à Laeken pour examiner la situation de l'établissement. Godin ne s'oppose pas à la création d'un ensemble musical à Laeken, s'il se finance et s'administre par lui-même ; dans le cas contraire, il faudrait attendre une décision du conseil de gérance.

### Mots-clés

Fonderies et manufactures "Godin", Musique
Personnes citées Donneaud, Henry
Lieux cités Laeken, Bruxelles (Belgique)
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistere 3 férrier 18333. Messieurs Lagueau et Bourgeois, à grésente vous sera remise par M. Donneau, membre du Conseil de Gélance, qui se rend à Las Ken nous examinerala situation des cérities, les rapports entre les anchers et la comptabilité, enfin les prince revient et tout ce qui concerne re fonctionnement de l'établissement de dacten, paux le mettre en garfaite con cardance avec ce qui se fait à quise. Nous vouchely bein faire tous nos effort pour lui facilitée va mission. Mai aublie de vous parles de la question que rous m'avel prosée concer nant la musique. Je n'ai aucune objection à faire à l'installation d'une musique à danten, des que vous ne Demander à l'association aucun subside à le sajet et que votre musique se constitue et se gouverne par elle-menne.

